



# TROPHÉES RSE

BOURGOGNE 2015

VALORISEZ  
VOS BONNES PRATIQUES  
DE RESPONSABILITÉ  
SOCIÉTALE DES ENTREPRISES



Un concours régional qui vise à distinguer des entreprises bourguignonnes exemplaires dans leur démarche RSE. La RSE, c'est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable à travers des actions associant patrons, salariés et tiers. Ces structures prennent en compte l'impact de leurs activités sur l'environnement, leurs ressources humaines et leurs partenaires économiques.

## L'ÉDITION 2015 EST LANCÉE, SEREZ-VOUS LES PROCHAINS LAURÉATS ?

Il s'agit d'un concours régional à 2 niveaux, Trophées ou Reconnaissance de Bonnes Pratiques, qui s'appuie sur les recommandations de la norme ISO 26000 « Responsabilité Sociétale des Entreprises/Organisations » et qui permet de valoriser les démarches et actions concrètes des organisations en faveur de l'Économie Durable, Environnementale, Sociétale et Équitable, grâce à un management responsable.

- Les Trophées RSE, pour valoriser une démarche globale RSE, sur les 5 chapitres suivants : Gouvernance, Économie, Social, Engagement local et Environnement. 3 catégories sont proposées : moins de 50 salariés, moins de 250 salariés et plus de 250 salariés
- Pour une Reconnaissance Bonnes Pratiques, le candidat devra satisfaire au minimum à la mise en œuvre d'un thème mesurable et performant du référentiel RSE

Le candidat bénéficie dans le cadre de son évaluation d'un éclairage sur ses points forts et ses axes de progrès. Il dispose ainsi d'un plan d'engagement vers sa performance RSE, adapté à la taille de son organisation et à son activité. Ce plan d'engagement fournit aux dirigeants un système de pilotage efficace.

De l'autoévaluation qu'entraîne le choix de concourir, à l'implication des équipes, en passant par la mise en évidence des plans de progrès nécessaires pour l'organisation, le chemin parcouru permet toujours à l'organisation d'en sortir gagnante.

### Chaque organisation candidate bénéficie ainsi :

- d'un « benchmark » des pratiques d'autres organisations,
- d'une mise en évidence des points forts,
- des axes d'amélioration de son mode de management pour augmenter sa Performance RSE, sa notoriété et son image auprès de ses clients et partenaires,
- de retombées en termes de communication avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Sur demande, un évaluateur du concours peut vous accompagner pour bien comprendre le dossier de candidature et vous permettre de le remplir au mieux.

**Date limite d'inscription : le 10 Mars 2015**

**Date de remise du dossier d'évaluation : le 30 mars 2015**

### Contacts :

**BERTRAND COUTURIER** : [bcouturier@orilys.fr](mailto:bcouturier@orilys.fr)

**CORINNE STRAUSS** : [corinne.strauss@numericable.com](mailto:corinne.strauss@numericable.com)

### Participer au concours «Trophées RSE - Bonnes Pratiques RSE Bourgogne», c'est :

- Un concours, ouvert à tous, qui ne réclame ni conditions particulières, ni aptitudes préalables.
- Une évaluation personnalisée ainsi que d'une restitution argumentée par une équipe d'experts.
- Viser l'excellence et promouvoir son entreprise et son personnel auprès de ses clients et de ses partenaires.

## RÈGLEMENT TROPHÉES RSE - BONNES PRATIQUES RSE BOURGOGNE 2015

- 1 Le Président de FQP Bourgogne est le chef de projet des Trophées RSE Bourgogne. Il prend note des objectifs formulés par le CA du FQP Bourgogne et les représentants des Partenaires financiers de l'opération : le Conseil Régional de Bourgogne et la DIRECCTE Bourgogne. Il rend compte de l'avancement du projet en réunion de bureau de FQP Bourgogne et aux Partenaires financiers de l'opération.
- 2 Le projet est financé par le Conseil Régional de Bourgogne et l'État, dans le cadre d'une action collective.
- 3 Les Trophées RSE et les Bonnes Pratiques RSE Bourgogne 2015 sont ouverts aux entreprises et organismes implantés en Bourgogne, de tous secteurs d'activités.
- 4 Les entreprises ou organismes candidats peuvent concourir aux Trophées RSE - Bourgogne 2015 sur 3 catégories, selon leur effectif salarié : catégorie « moins de 50 salariés », catégorie « de 50 à 250 salariés » et catégorie « plus de 250 salariés ». Pour une entreprise ou un organisme, qui dépend d'un groupe, c'est l'effectif consolidé du groupe qui est pris en compte.
- 5 Toutes les entreprises ou organismes de Bourgogne, quelle que soit leur taille, peuvent candidater pour les Reconnaissances des Bonnes Pratiques RSE 2015. Pour une Reconnaissance Bonnes Pratiques, le candidat devra satisfaire au minimum à la mise en œuvre d'un thème mesurable et performant du référentiel RSE.
- 6 Pour participer aux Trophées RSE - Bonnes pratiques RSE Bourgogne 2015, une participation forfaitaire aux frais d'organisation, d'un montant de 100€ HT, soit 119,60€ TTC est demandée aux candidats.
- 7 Les entreprises lauréates seront sollicitées pour leur témoignage, dans le cadre d'opérations de communication organisées par FQP Bourgogne, le Conseil Régional de Bourgogne ou les services de l'État.
- 8 Il convient de viser une participation d'au moins 15 entreprises ou organismes. Le chef de projet doit se renseigner sur la crédibilité des entreprises candidates.
- 9 L'évaluation des candidatures est réalisée par un vivier d'évaluateurs, consultants-adhérents de FQP Bourgogne, concepteurs du référentiel ou formés au référentiel d'évaluation spécifiquement mis au point pour l'opération.
- 10 L'évaluation est organisée en plusieurs étapes :
  - étude des dossiers de candidature et si besoin présélection des meilleurs dossiers, soit 2 par catégorie pour les Trophées, et 3 pour les Reconnaissances
  - visite des entreprises présélectionnées pour approfondissement de la connaissance des dossiers,
  - jury final pour la sélection des lauréats.
- 11 Un évaluateur n'évalue pas une entreprise avec laquelle il est par ailleurs en relation contractuelle.
- 12 Le jury final est composé du chef de projet, d'un représentant de chaque partenaire financier (Conseil Régional et Etat) et de 2 représentants des adhérents du FQP Bourgogne. Les dossiers sont présentés au jury par les Evalueurs qui ont visité les entreprises ou organismes candidats.
- 13 Le chef de projet et les évaluateurs s'engagent à aider si besoin les candidats à la compréhension et à la prise en compte du référentiel, en aucun cas sur la réalisation du dossier.
  - a) Les dossiers doivent être retournés à FQP Bourgogne avant le 30 Mars 2015.
  - b) Les évaluations en entreprises doivent être réalisées avant le 13 Mai 2015.
  - c) La réunion de jury final est prévue le 21 Mai 2015.
- 14 La remise des Trophées RSE - Reconnaissance de Bonnes Pratiques RSE Bourgogne 2015 est l'occasion d'une cérémonie réunissant élus, institutionnels, presse, partenaires et adhérents de FQP Bourgogne et d'une communication large pour le Conseil Régional et le FQP Bourgogne sur la région. La date de cette cérémonie est fixée au 9 Juin 2015 et sera précisée à tous les candidats.
- 15 Un bilan global du projet est présenté en réunion du bureau, au CA et à l'assemblée générale des adhérents de FQP Bourgogne et aux représentants des partenaires financiers.



**TROPHÉES RSE**  
UNE INITIATIVE  
DU CONSEIL RÉGIONAL  
DE BOURGOGNE



[WWW.REGION-BOURGOGNE.FR](http://WWW.REGION-BOURGOGNE.FR)